

NETTOYAGE - CP 121

PRIMES ET INDEMNITES DU 01.07.2021

(INDEXATION AU 1.7.2021 DE + 0,70% EN TENANT COMPTE DE L'INDEXATION NÉGATIVE AU 01.01.21 DE -0,09%)

Primes et indemnités		
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures (art. 3 cct 25.10.19)		2,4865 €/h
Travail de nuit entre 22 heures et 6 heures pour les travailleurs de cat. 8 (art. 14 d) cct 25.10.19)		3,0210 €/h
Dimanche et jour férié		100%
Samedi		25%
Insalubrité (pas pour les catégories 8 et pas à cumuler avec la prime de port de masque)		0,5205 €/h
Prime intempéries chauffeur déchets cat. 3.D		0,1025 €/h
Si un chauffeur 3D occupe la fonction d'un chauffeur 3C il a droit à la prime pour intempéries (par heure)		
Port de masque (par heure)		1,5960 €/h
Prime nucléaire (par heure)		0,8400 €/h
Travail en équipes successives et alternatives (pas pour les catégories 8)		0,8625 €/h
Chef d'équipe		10%
Brigadiers		5%
Heures supplémentaires au-delà de 37h/semaine		50%
Prime de permanence		
Jour férié, pont ou jour de repos en semaine		28,3625 €
Pour un weekend		56,7115 €
Indemnité déplacement d'un chantier à un autre		
Par km		0,0875 €/km
avec un minimum de		1,7500 €
Indemnité de logement (par jour)		15,4730 €
Indemnité de nourriture (par jour)		28,7325 €
Indemnité vêtement de travail (catégorie 1A Nettoyage habituel)		
Entretien (par semaine)		1,9445 €
Maximum par mois		7,78 €
Repas après 10 heures de travail		13,7410 €
Indemnité RGPT		1,63 €
Indemnité RGPT travailleurs cat. 8 jusqu'à 8 C pour les jours de déplacement de moins de 10 km		0,80 €
Prime de départ interventions d'urgence (cat. 1C)		18,4525 €
Primes pour les ouvriers de nettoyage industriel (catégories 8)		
Prime de permanence: Jour férié, pont ou jour de repos en semaine		28,3625 €
Prime de permanence: Pour un weekend		56,7115 €
Prime de démarrage		28,3625 €
Port de masque (par jour)		13,9415 €
Prime d'inertie (par jour)		19,9415 €
Indemnité mobilité		0,0658 €/km
Indemnité mobilité chauffeur		0,1316 €/km
Utilisation propre voiture (à la demande de l'employeur - sans possibilité de transport public - taux de l'état)		0,3707 €/km
Indemnité vélo		0,24 €
Indemnité journalière pour missions de service (cat.8)		
à partir de 76 km		14,94 €/jour
à partir de 26 à 75 km		11,27 €/jour
de 10 à 25 km		4,32 €/jour
Primes et indemnités pour les ouvriers d'incinérateurs (catégorie 9)		voir cct d'entreprise